

**CHARTRE DE FONDATION
DES
EDITIONS NOUVELLES DU CHAMP LACANIEN DE L'EPFCL-FRANCE**

Le Principe d'une maison d'édition de l'EPFCL-France ayant été adopté par le Conseil d'orientation du 20 juin 2018, **création d'une maison d'édition de l'EPFCL-France** à partir des Editions existantes du CL.

Nom : **Editions nouvelles du Champ lacanien de l'EPFCL-France**

1 Quel est l'intérêt de l'Ecole d'avoir une maison d'édition qui lui permette de publier ses auteurs ?

- Meilleure représentativité publique, évidemment.
- L'école a désormais un *Mensuel* qui remplit sa fonction car il contribue grandement à la cohésion entre les membres, une Revue qui est sur Cairn qui nous sort de la confidentialité, lui manque donc la production d'ouvrages propres au champ lacanien manifestant à un niveau plus large que le *Mensuel*, la cohésion de la communauté et les avancées de travail qui sont les siennes.
- La possibilité de publier des traductions d'ouvrages de collègues d'autres zones de l'IF, notamment Amérique du sud, contribuera grandement à maintenir son poids dans l'Internationale
- 2. Conditions de possibilités :

Une association loi 1901 ne peut pas créer une société commerciale ni y avoir des parts en tant que personne morale. D'où l'idée de s'inspirer des Ed du CL qui existent déjà.

Pour ce faire, il faut arriver à concilier les principes de fonctionnement qui régissent l'École, collégialité et permutation, avec la législation des sociétés commerciales et les exigences de stabilité d'une maison d'édition dont les finances doivent être équilibrées et contrôlées.

L'École doit par ailleurs avoir voix au chapitre concernant les décisions et en outre une certaine permutation doit être assurée.

Une distinction s'impose nécessairement entre d'un côté **les associés** qui ont des parts dans le capital de la société, avec les risques que ça comporte et qui ne tombent pas sous le principe de permutation — quoiqu'ils puissent changer au cours du temps — et de l'autre des membres de l'Ecole contribuant à l'établissement des choix éditoriaux.

Voici les dispositions retenues :

Tous les participants sont membres de l'EPFCL-France.

Un Collège des associés, est responsable de la gestion de la Société (équilibre financier, ressources, dépenses, diffusion, publicité...)

Le nombre de ses membres est de 13 associés.

Un Conseil éditorial, Il est **responsable de la politique de publication** (choix des manuscrits, collections, etc.). Il fixe la charte graphique, décide des collections, sollicite ou reçoit les manuscrits, compose son comité de lecture, fixe les dates de parution et confie la réalisation au Comité éditorial dans la collection choisie. Il se prononce à la majorité des voix et en cas d'égalité des voix le collègue des associés tranche.

Composition : Le Président du Conseil d'orientation et le Directeur du Conseil de direction de l'EPFCL-France, plus les 5 M du Comité éditorial (ci-dessous) + 3 associés choisis par leur Collège.

10 M au total.

Permutation : Le Président et le Directeur permutent tous les 2 ans, selon la règle de l'EPFCL, les membres du Comité éditorial et les 3 associés tous les 2 ans également.

Un Comité éditorial

Outre sa participation au Conseil éditorial, **il assume la réalisation technique.** Un de ses membres est responsable pour chaque volume à publier et il s'adjoit éventuellement une équipe de réalisation.

Composition : **5 Membres** au total, 3 membres choisis par le Conseil d'orientation de l'EPFCL-France, 2 associés choisis par leur Collège parmi ceux qui ont déjà participé aux équipes de publications de l'Ecole. Ils permutent tous les 2 ans.

Chacune de ces structures désigne son Secrétaire. Les trois secrétaires constituent **le Secrétariat des Ed° nouvelles.** Il tient le registre des décisions et pour chaque décision de son Collège chaque secrétaire transmet l'information aux deux autres collèges.

Toutes ces dispositions pourront être ajustées au fur et à mesure en fonction des nécessités pratiques.

L'assemblée des membres de l'Ecole devra aussi être informée. On peut envisager que lui soit présentés chaque deux ans pour information les grandes lignes de la politique éditoriale, et le bilan financier de la société.

